

7 octobre 2019

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 5 décembre 2018 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Fabienne Beaud, Lionel Ricou, Jean-Charles Lathion, Souheil Sayegh, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx et Léonard Montavon: «Stratégie numérique en Ville de Genève: en parler c'est bien, agir c'est mieux!»

Rapport de M. Omar Azzabi.

Cet objet a été renvoyé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication le 27 février 2019. La commission s'est réunie les 4, 11 avril et 2 mai 2019, sous la présidence de M^{me} Hélène Ecuyer. Les notes de séances ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'adoption par le Conseil fédéral, le 5 septembre 2018, de la stratégie «Suisse numérique» qui prévoit notamment «de soutenir les initiatives dans le domaine des villes intelligentes (smart cities)»;
- l'adoption par le Conseil d'Etat, en juin 2018, de sa politique numérique cantonale visant à «permettre à l'administration cantonale de s'adapter aux développements technologiques et à Genève de relever le défi numérique de façon exemplaire»;
- l'absence de politique stratégique municipale alors même que les villes sont les premières concernées par les défis du numérique;
- les possibilités offertes par les nouveaux outils numériques et les data pour améliorer l'efficacité de l'administration et des prestations publiques délivrées aux habitant-e-s;
- le retard pris par la Ville en matière de développement des prestations en ligne, à l'image de l'archaïsme du système de réservation de salles ou d'activités sportives;
- le dépôt, en 2016, de la motion M-1238 demandant de développer une application smartphone qui mette en valeur les prestations et informations offertes par la Ville de Genève et le récent succès de l'application «Genève en été» qui illustre la demande des habitants pour ce type de prestations;

- les réflexions à mener sur l’utilisation et la protection des data dont dispose la Ville;
 - le fait que le développement de l’administration «zéro papier» et des prestations en ligne offre aux collectivités publiques des alternatives plus respectueuses de l’environnement et des finances publiques;
 - les gains d’efficience générés par la numérisation de processus et l’utilisation des données de manière à offrir des prestations ciblées et efficaces,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif:
- à présenter un plan d’actions sur le numérique comprenant notamment:
 - l’accélération du développement des prestations municipales en ligne;
 - la mise en place d’une stratégie zéro papier au sein de l’administration;
 - l’utilisation et la protection des data dont dispose la Ville;
 - la lutte contre la fracture numérique sur le territoire municipal,
 - à nommer un Monsieur ou une Madame «Smart City» en Ville de Genève.

Exposé des motifs

Les développements technologiques et les nouveaux outils numériques évoluent à une vitesse exponentielle. Ils vont modifier en profondeur nos modes de vie. Les villes, par la concentration d’habitants qu’elles abritent et la multiplication des flux qu’elles génèrent, seront des acteurs clés de cette transformation. Elles devront non seulement saisir les opportunités offertes par le numérique afin de mieux servir la population et les entreprises, mais aussi maîtriser les risques liés à ces nouvelles technologies.

Le concept de ville intelligente (smart city) est né de cette réalité. Il désigne une ville qui, soucieuse d’améliorer la qualité de vie de ses habitants et de réduire son empreinte écologique, utilise les technologies de l’information et de la communication pour repenser son organisation et optimiser l’emploi de ses ressources.

Pour réussir cette mue, une condition est nécessaire: les collectivités publiques doivent développer une stratégie claire et centrée sur les besoins des citoyens et des entreprises. Ne pas se positionner sur le sujet, c’est prendre le risque d’une démarche désordonnée qui se traduirait par une dégradation des services publics et, à terme, une perte de confiance de citoyens.

Or, force est de constater qu’en la matière, aucune action significative n’a été mise en œuvre en Ville de Genève. Malgré l’adhésion, en 2017, de la Ville de Genève à un réseau de «smart cities» et une année de mairie en 2018 placée sous le signe du numérique, notre commune ne dispose toujours pas d’une stratégie numérique.

Cette absence de ligne claire en matière de politique numérique a des effets très concrets. Rien que dans le domaine du développement des prestations en ligne, on observe un retard important. Alors que la Ville de Lausanne inaugurera bientôt la septième mouture de son application mobile, lancée en 2009, qui recense des milliers d'informations pratiques, Genève en est toujours à sa version zéro. Impossible également de réserver une salle ou un terrain de sport en ligne, ou de signaler aux autorités les dysfonctionnements ou les déchets non collectés qu'ils voient dans la rue.

Aucune réflexion n'a également été menée sur l'utilisation (et la protection) des data extrêmement riches et précieuses dont dispose la Ville. Celles-ci pourraient pourtant lui permettre de mieux anticiper les problèmes auxquels elle sera confrontée à l'avenir et trouver des moyens de les résoudre. A Chicago par exemple, l'analyse des données récoltées permet de définir quels seront les quartiers à desservir en priorité en cas de canicule. En effet, en croisant des informations des impôts locaux (permettant d'identifier les personnes retraitées) et celles sur les livraisons de repas à domicile, les services de la Ville peuvent cibler les quartiers les plus sensibles aux épisodes de chaleur. Les données permettent donc d'améliorer la prévention aléas et de proposer une offre de service adaptée aux besoins des habitants. Le big data ne peut pas tout prédire seul, mais il représente un outil très intéressant pour mieux appréhender le futur de la ville.

La Ville de Dijon, première ville intelligente de France, s'appuie elle aussi sur le numérique pour développer une gouvernance urbaine ouverte en faisant des habitants des acteurs du projet, en les incitant à signaler les dysfonctionnements, à soumettre des idées et à développer les échanges directs avec les élus. Elle mise également sur l'open data pour renouveler la démocratie participative et développer un écosystème de start-up. Un exemple à suivre pour notre commune.

Il est donc urgent d'établir aujourd'hui une véritable stratégie numérique de la Ville de Genève qui permette de développer de nouveaux services à la population, de repenser le fonctionnement et d'améliorer l'efficacité de l'administration, de renforcer et d'élargir la participation citoyenne, mais aussi de lutter contre la fracture numérique (générationnelle ou socio-économique).

Séance du 4 avril 2019

Désignation d'un rapporteur ou d'une rapporteuse

M. Azzabi est désigné comme rapporteur par la commission.

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, de MM. Jean-Luc von Arx et Jean-Charles Lathion, motionnaires

La motionnaire entame sa présentation en décrivant la situation actuelle et la mise en place des stratégies numériques (smart city) au niveau fédéral (septembre 2018) ainsi qu'au niveau cantonal (juin 2018) tout en dénotant l'absence d'une telle stratégie en Ville de Genève. Elle donne ensuite une explication exhaustive du concept de Smart city: «Une technologie au service des habitants créant des villes plus intelligentes, plus durables et plus participatives, soit les trois piliers du développement durable.» Cela met également en avant les défis numériques auxquels les villes devront faire face dans les années à venir comme les interactions entre villes, ou les défis environnementaux et démographiques qui font aussi appel aux nouvelles technologies. Le retard pris en Ville a été reconnu par les autorités et les exemples de numérisation à suivre en Europe sont nombreux: réservations de salles, vote du budget par la population (Madrid) ou encore les applications pour le lien entre la population et les autorités (Lausanne). La motionnaire aborde ensuite le deuxième axe de cette stratégie: la gestion des données (data), leur protection et leur utilité. Des villes ont même ouvert leurs bases de données à la population et aux start-up (Helsinki, Bruxelles ou Londres). Le troisième axe, enfin, concerne le développement d'outils intelligents comme les poubelles intelligentes de Barcelone. En conclusion de son exposé, la motionnaire fait référence à la fracture numérique pour les seniors notamment et la nécessité d'adopter une stratégie inclusive par les formations de la population la plus âgée. M. von Arx rappelle le travail de numérisation déjà effectué au niveau cantonal par les SIG et le manque d'information relatif à ce qui a déjà été mis en place.

Une commissaire note que, sur le canton de Genève, il est aujourd'hui plus difficile de remplir sa déclaration fiscale si l'on est peu à l'aise avec l'informatique, voire si l'on n'y a pas accès, et se demande si la fin du papier ne risque pas d'augmenter la fracture. La motionnaire estime que la politique du zéro papier doit être le but de l'administration en interne, mais que dans le cadre des prestations qu'elle délivre aux citoyens, il faut rester vigilant. Le numérique doit être une prestation supplémentaire, qui ne doit pas – en tout cas dans un premier temps – remplacer les prestations papier, notamment pour les personnes âgées.

Un commissaire socialiste demande comment le Parti démocrate-chrétien souhaite mettre en œuvre cette proposition, en dépassant les clivages politiques.

La motionnaire note qu’il existe actuellement en Ville de Genève plusieurs initiatives éparpillées sans réelle coordination entre les différents départements de l’administration. Il est nécessaire que l’administration adopte une politique coordonnée dans le cadre de sa stratégie numérique, une philosophie claire.

Un autre commissaire socialiste se réjouit d’entendre la discussion de ce soir, et rappelle le rôle du Conseil municipal dans l’établissement d’une stratégie numérique. Il note la position timide de la CSDOMIC en ce qui concerne le numérique, et donne l’exemple d’autres villes qui ont par exemple des applications permettant aux citoyen-ne-s d’obtenir toutes les informations utiles en ville. Il est navrant qu’il n’ait été proposé que d’améliorer le site actuel de la Ville. Le conseiller municipal se demande si l’application pour téléphones intelligents déjà mise en place par la Ville (toilettes publiques) ne pourrait pas être étendue à l’ensemble des services des autorités, le tout accompagné d’une planification du développement de la numérisation.

La motionnaire répond que le texte discuté partage entièrement les constats de la remarque qui précède. D’autre part, la conseillère municipale relève qu’elle avait elle-même déposé une motion il y a quatre ans qui demandait à la Ville de Genève de mettre en place une application Iphone, ce qui n’est toujours pas le cas. Cette motion peut parler à toutes les sensibilités politiques. Le commissaire socialiste revient sur la question de la gestion des données et se demande si la Ville peut utiliser ces données de façon raisonnable et intelligente. La motionnaire estime qu’il faut avant tout faire un inventaire des data que possède la Ville, lister les utilisations possibles et fixer le cadre. Un des deux autres motionnaires complète les propos de sa collègue en rappelant que les services informatiques de la Ville ont toujours assuré à la commission que tout était en marche et que des projets étaient en cours. Or, on remarque que tous ces projets se font en interne au sein des différents départements, sans volonté ferme et affirmée du Conseil administratif d’aller dans le sens préconisé par cette motion. Cela nécessite tout un travail, d’où l’idée d’avoir en Ville des responsables numériques.

Un commissaire revient sur la question des «responsables de la stratégie numérique», et demande s’il s’agirait de nouveaux postes ou d’une tâche supplémentaire attribuée à des collaborateurs de la Ville déjà en poste.

La motionnaire note qu’il est toujours préférable de procéder avec des compétences déjà présentes au sein des employé-e-s actuel-e-s de la Ville si cela est possible. Elle relève toutefois que ce type de profil est très particulier, nécessitant des compétences en numérique mais aussi transversales et stratégiques, ce qui n’est pas du tout courant citant l’exemple d’une «Madame Smart City» à Bruxelles qui possède une formation en urbanisme et développement durable.

Un commissaire note que cette stratégie numérique s’inscrit dans la vision des Verts. Le conseiller municipal se demande cependant comment la vie privée

des citoyen-ne-s va être protégée concrètement dans le cadre de cette stratégie. Il se demande également si, avec la multiplication des ondes électromagnétiques (et leur impact sur la santé), notamment avec le déploiement de la 5G, la motion pourrait considérer l'inclusion d'un moratoire sur cette technologie jusqu'à ce que le groupe de travail de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ait rendu le rapport commandé par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Ce rapport devrait concerner les enjeux suivants¹:

- les besoins de la téléphonie mobile et les risques en matière de rayonnement à court et à moyen terme, notamment dans le cadre de l'introduction de la 5G;
- les valeurs limites à adopter en la matière en tenant dûment compte du principe de précaution.

La commissaire répond qu'il n'existe pas de tabou concernant les données collectées, et que les données collectées ne seront bien sûr pas des données personnelles. En ce qui concerne la question des ondes, elle estime, à titre personnel, que l'on ne devrait pas se précipiter sur le développement de ces nouvelles technologies avant d'avoir eu des résultats clairs sur les possibles impacts sur la santé. Le commissaire Vert se demande par la suite si la motion n'aurait pas aussi pu s'occuper de la question du traitement des déchets et de sa numérisation. Un des deux autres motionnaires précise que l'on en est encore à un stade d'étude et que la concrétisation s'occupera de l'internalisation du traitement des déchets, la motion n'étant pas fermée à de possibles évolutions dans le temps. Il rappelle qu'à Bruxelles, l'open data permet d'obtenir des informations sur les lieux de collecte, etc. Ces données permettent de cibler l'action des collectivités publiques avant tout.

Un commissaire note qu'il y a plein de pièges dans cette motion. Ce sujet, numérique, doit être utile à tous, mais comment s'assurer de son utilité? La motionnaire rappelle qu'il y a intérêt à s'intéresser au numérique, la thématique devenant inévitable dans l'agenda politique des villes. Le commissaire demande par la suite quel est le retard de la Ville en matière de numérique, par rapport aux autres villes romandes. La motionnaire estime que la première priorité est de faire un inventaire afin de pouvoir justement construire une stratégie efficace et estimer l'ampleur du retard. Le commissaire demande si l'on gagnerait sur le plan économique en numérisant les services de la Ville ou en supprimant certains postes. La motionnaire note que la gestion administrative en ligne est bien plus efficace et que cela profiterait largement à la Ville. Le commissaire demande également s'il est possible de contrôler ces coûts, de ne pas faire exploser les coûts de la transition numérique. La motion se veut plus macro, et ne se penche

¹ <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/documentation/communique/anzeige-nsb-unter-medienmitteilungen.msg-id-72256.html>

pas encore sur ce type d'aspects précis. Elle rappelle également que d'un point de vue environnemental, le bilan des smart cities est plus que favorable, et que l'objectif est accompli. Le commissaire demande par la suite comment s'assurer que le système ne soit pas avalé par les quatre géants du web (GAFA). La motionnaire estime que les collectivités publiques ne doivent pas déléguer la gestion de l'espace public à des compagnies privées, afin d'éviter des dérives possibles. Il est important de définir des limites claires à respecter. Le commissaire demande enfin comment former la population au numérique, notamment les plus âgés. La motionnaire répond que l'idée est justement de limiter la fracture numérique, et qu'il faudra s'assurer que tout le monde soit inclus.

Un commissaire s'étonne que le représentant du Parti démocrate-chrétien au Conseil administratif n'a pas lui-même particulièrement soutenu l'idée d'une stratégie numérique en Ville et demande si M. Barazzone a réagi face à cette idée. La motionnaire note que M. Kanaan a lui-même reconnu le retard de la Ville, et qu'il ne s'agit pas uniquement d'un constat personnel. Au sein du Conseil administratif, on trouve surtout deux conseillers administratifs motivés par la question numérique, dont M. Barazzone.

Séance du 11 avril 2019

Audition de M. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et du sport, accompagné de M. Félicien Mazzola, collaborateur personnel, et de M. Thomas Royston, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)

M. Kanaan remercie la commission de l'accueillir ce soir et note qu'il est surtout présent en sa qualité de maire. Il présente M. Royston qui est le nouveau directeur de la DSIC depuis le 1^{er} mars. Ce dossier concerne l'ensemble du Conseil administratif. Le maire rappelle qu'il était déjà venu à la CSDOMIC lors de l'étude du précédent objet concernant le sujet en 2015, un objet qui était alors exploratoire et qui avait fait l'objet d'un rapport remis au Conseil municipal. Une délégation du Conseil administratif a été créée en 2016, afin de creuser les enjeux pour faire de Genève une «smart city», en se questionnant notamment sur les questions relatives à l'administration, à l'open data, aux démarches participatives, à la sensibilisation du public aux enjeux, opportunités et risques du numérique. Le maire précise que la DSIC avait historiquement uniquement des missions internes (serveurs, sécurité informatique, logiciels de gestion, bureautique pour le personnel municipal, etc.), sans devoir s'occuper de prestations externes au service des usagers et usagères de la Ville. En juin 2017, le Conseil administratif a proposé l'adhésion à un réseau de villes européennes «smart cities» sur proposition de M^{me} Salerno, le réseau «Open and Agile Smart Cities». Dès juin 2017, le Conseil administratif a également pris contact avec le Canton, thématique

gérée aujourd'hui par une délégation présidée par M. Antonio Hodgers et comprenant aussi MM. Serge Dal Busco et Pierre Maudet. M. Kanaan a également souhaité mettre en place un partenariat avec le Conseil d'Etat genevois, en mettant notamment en place une plateforme stratégique et politique pour le numérique, commune à l'ensemble des communes genevoises. Un courrier a été adressé dans ce sens au Conseil d'Etat qui, selon les premiers échos, devrait répondre positivement. Le projet de budget 2019 (donc l'exercice en cours) prévoyait un poste de responsable du développement numérique de la Ville, mais qui a été biffé en fin de débat. Le Conseil administratif est également en train de lancer un appel d'offres pour développer une stratégie numérique beaucoup plus concrète.

M. Mazzola revient sur le terme de smart city. Une des premières tâches du groupe de travail a été de clarifier ce terme. Ce terme, souvent utilisé comme outil marketing, est très large et peut englober aussi bien l'idée d'une cyberadministration que le déploiement d'un arsenal de ville connectée (parking intelligent, surveillance de la ville par la data, etc.), mais également la digitalisation de la Ville (wi-fi en ville, espace public) et la transition numérique (toutes les missions de la municipalité pouvant être numérisées). La première tâche a été de définir comment la Ville allait envisager cette transition. Le choix a été fait d'envisager cette transition de façon globale, sans se concentrer sur des projets uniquement techniques et en faisant attention à ne pas développer des «gadgets». Des projets pilotes ont déjà eu lieu dans ce sens, notamment de parkings connectés. En ce qui concerne le cadre fédéral et cantonal, la position de la Ville s'inscrit dans la stratégie suisse numérique ainsi que la stratégie suisse de cyberadministration. Le Canton a également mis en place sa propre politique numérique, portée par M. Dal Busco. Le Conseil administratif s'est basé sur la politique cantonale pour mettre en place la sienne. L'idée est de porter une stratégie qui ne s'applique pas que sur le territoire municipal, mais s'inscrive en cohérence avec les autres communes, le Canton et la Confédération, incluant les dimensions écologiques, technologiques, humaines, etc.

M. Kanaan explique que le Conseil administratif a souhaité construire l'architecture de base d'une politique numérique en se basant sur quatre axes principaux:

1. La facilitation des démarches administratives pour les usagères et usagers de la ville, ainsi que la mise en place de nouveaux services innovants.
2. La promotion de la participation citoyenne à la vie municipale, l'ouverture à la culture numérique par un accès facilité, avec une réelle lutte contre la fracture numérique.
3. Un positionnement net de la Ville, en affirmant le rôle de la Genève internationale dans le domaine du numérique, notamment en ce qui concerne la protection des données, certains ayant proposé l'idée d'une convention de Genève du numérique.

4. Une transformation durable de l'administration municipale, orientée vers les usagères et usagers, avec une meilleure protection des données et un fonctionnement éthique des outils municipaux numériques.

En ce qui concerne l'état de la situation actuelle, le maire effectue les constats suivants. La DSIC doit intégrer de nouveaux éléments dans sa stratégie en matière de numérique, mais la Ville doit également s'intéresser aux impacts de la numérisation sur les ressources humaines. En ce qui concerne la mise à disposition des données publiques, il est encore nécessaire d'expliquer ce qui peut être partagé ou non. Par exemple, dans le cadre de l'expérience à la Maison Tavel, les données de la numérisation du relief Magnin ont été mises en ligne. En revanche les données concernant la sphère privée ne seront jamais partagées. La communication autour de la position de la Ville et son action doit également être améliorée. Un poste pour une personne responsable de la coordination de la transition numérique en Ville doit aussi être mis en place, d'une façon ou d'une autre.

M. Mazzola précise que les prochaines étapes seront de formaliser la politique municipale du numérique présentée juste avant par le maire, de mettre en place un mandat pour une stratégie numérique, de rédiger une directive concernant l'ouverture des données publiques en cohérence avec le cadre réglementaire au niveau cantonal et de poursuivre la réflexion autour du développement d'une application mobile Ville de Genève.

M. Royston revient sur la stratégie numérique de la Ville. Pour le chef de service, une stratégie numérique vise avant tout à définir les objectifs que la Ville cherche à atteindre. Il s'agit également de valider un certain nombre d'axes stratégiques, au nombre de trois: moderniser les outils de travail des collaborateurs, passer à une administration 2.0, et favoriser les interactions avec les citoyens (démarches en ligne, guichets virtuels, numérisation du patrimoine de données de la Ville, valorisation des données, aide à la planification urbaine, mobilité, gestion des axes urbains). Il s'agit aussi de définir un ou plusieurs scénarios de transition. Il faut ainsi évaluer les impacts de ces différents niveaux de transition afin de poser une feuille de route sur plusieurs années dans la continuité du plan directeur des technologies de l'information et de la communication existant. Le chef de service espère pouvoir revenir devant la commission avec M^{me} Salerno pour aborder à nouveau ce sujet.

Le maire souhaite faire remarquer qu'il s'est beaucoup intéressé à ce qui se passait dans d'autres villes européennes, s'étant démarquées par leur stratégie globale et concrète en numérisation. M. Kanaan cite Helsinki ou encore Bruxelles, qui ont montré qu'il ne s'agit pas là que d'un enjeu technique, mais d'un enjeu stratégique. Il reconnaît que la Ville a accusé un important retard dans ce domaine. M. Kanaan propose par la suite de présenter quelques projets déjà réalisés ou en cours; Bibliothèque de la Cité (4^e étage), l'application Parcs

Genève (places de jeux, toilettes, espaces pour chiens, etc.). Des projets déjà réalisés existent dans tous les départements comme l'éclairage intelligent au chemin du Velours, au viaduc de la Jonction, sur la voie verte. Les débarras, à la Voirie, peuvent également être gérés via un formulaire en ligne. Un autre projet qui a vu le jour est celui de *Genève 1850*, une expérience en réalité virtuelle, via le relief Magnin, que l'on peut vivre à la Maison Tavel. En ce qui concerne les projets en cours, les factures de la Ville seront numérisées. Autre initiative du Service des sports et de G'InnoVe, l'association SportiGenève qui va bientôt inaugurer une nouvelle application mobile qui fédère tous les acteurs et actrices du sport genevois. M. Kanaan rappelle que le Conseil administratif accueille très favorablement la motion du Parti démocrate-chrétien et qu'il y a une réelle volonté de développer la stratégie numérique de la Ville.

Un commissaire se réjouit de voir que le Conseil administratif est sur la même longueur d'onde que la motion proposée. Il demande comment le Conseil administratif envisage la suite si la motion est acceptée, si des collaborations entre différentes villes peuvent aussi être envisagées. Ce commissaire se réjouit également de voir que le Conseil administratif souhaite travailler de façon globale sur cet objet, sans uniquement travailler par départements. Il souhaiterait voir l'intérêt des citoyens primer. Le magistrat déclare que l'avantage des six mois demandés par les motionnaires pour agir est que cela rentre dans le délai nécessaire à l'étude qui permettra d'établir une stratégie.

Un commissaire remercie le magistrat et ses collaborateurs pour leur présentation. Il rappelle que son groupe est préoccupé par la question de la numérisation pour trois points.

En ce qui concerne la question de la santé, il aimerait savoir comment cette motion va se prévaloir des coûts relatifs à la santé.

En ce qui concerne la question des coûts, il serait intéressant de savoir combien coûtera le nouveau matériel dont la Ville va avoir besoin.

Enfin, en ce qui concerne la question énergétique, le numérique étant responsable de 10% de la consommation énergétique mondiale, il souhaiterait savoir comment la Ville envisage de limiter cette consommation.

Le magistrat partage les préoccupations du commissaire sans pouvoir cependant apporter toutes les réponses souhaitées, et invite le commissaire à compléter la motion le cas échéant. Il rappelle que le Conseil administratif de la Ville a été un des premiers exécutifs à demander un moratoire pour l'installation d'antennes 5G sur les immeubles de la ville. Il parle ensuite de la question de la reconversion professionnelle. Si certains métiers se créent, d'autres disparaissent. Ainsi, la transition numérique doit supposer un accompagnement des ressources humaines pour que tous les employés de l'administration trouvent leur place. En ce qui

concerne la consommation énergétique, le maire est conscient de l'impact environnemental mais qu'il existe des possibilités pour limiter ces dépenses énergétiques. M. Royston complète les propos du maire en précisant que le matériel est renouvelé tous les cinq ans. Chaque renouvellement permet de diminuer le nombre de machines et d'acquérir des modèles consommant moins. A coûts environnementaux égaux, il est possible d'augmenter la puissance de calcul et de stockage des données. Une fois qu'une feuille de route de la transition numérique a été mise en place, un coût pourra y être associé, avec les crédits d'investissement nécessaires.

Le commissaire Vert souhaite ensuite savoir, en ce qui concerne la protection des données, s'il existe des garanties au niveau des protections des données de l'Etat. Le magistrat note que les données sont désormais soumises au règlement général sur la protection des données au niveau européen, et que même si cela ne s'applique pas à la Suisse, la Ville tend à suivre ce règlement, en étant très attentive à la gestion des données personnelles. M. Royston complète en précisant que des normes définissent la sécurité informatique. On ne peut pas nécessairement tout faire, et cela maintient un certain garde-fou. Le magistrat précise que les citoyen-ne-s peuvent savoir ce que la Ville fait de leurs données en se rendant sur internet.

Une commissaire souhaiterait savoir si le réseau wi-fi de la Ville peut être étendu, ou s'il va rester limité aux zones définies, en notant qu'il s'agit de l'unique réseau internet accessible à toutes et tous en Ville. Le maire préfère répondre par écrit à cette question afin de pouvoir apporter des réponses plus précises à la conseillère. Par la suite, la conseillère souhaiterait savoir s'il y a une volonté de travailler avec des logiciels libres en Ville, notamment pour des questions de sécurité à l'avenir. M. Kanaan note que dans le passé, il y a eu des réticences à aller dans ce sens-là. M. Royston précise que la Ville utilise moins souvent des logiciels propriétaires que la moyenne des entreprises privées. Il y a donc aujourd'hui plus d'open source dans l'administration. Utiliser des logiciels libres peut néanmoins présenter des risques lors de la transition. La commissaire demande également si la transition numérique prévoit une perspective de genre, notamment en promouvant des politiques d'emploi plus égalitaires ou en s'assurant que le logiciel informatique puisse utiliser les pronoms corrects pour les personnes trans*. Le magistrat note que durant la Pride à Berlin en 2017, cette thématique était fortement mise en avant, et que la transition pourrait prendre en compte ces questions. La commissaire se demande enfin si les données de genre ne pourraient pas être moins binaires voire non demandées.

Un commissaire souhaite revenir sur la motion M-1210, qui figure à l'ordre du jour du Conseil municipal, où il était demandé d'aller de l'avant en ce qui concerne le développement d'applications mobiles. Le commissaire rappelle que la réponse de l'ancien chef de service de la DSIC avait été de privilégier la refonte

du site web plutôt que le développement d'une application. Dans ce cadre, le commissaire souhaiterait savoir quelle serait l'inscription du Conseil municipal et du Conseil administratif dans une stratégie numérique. Le magistrat rappelle que le Conseil municipal sans papier serait un exemple d'action concrète. Il faut cependant reconnaître qu'il s'agit aussi d'une question personnelle et que l'on ne peut pas obliger les conseillères municipales et conseillers municipaux à n'utiliser aucun document papier. M. Mazzola note que l'application mobile n'a pas été mise en retard au profit d'une refonte du site web de la Ville, mais que la refonte du site est nécessaire pour utiliser efficacement le contenu existant dans une application.

Un commissaire souhaiterait savoir si la feuille de route élaborée pour la transition numérique ne risque pas de faire couler le projet sous les dossiers, et si un délai a déjà été prévu concernant l'établissement de cette feuille de route. M. Royston lui répond que l'objectif serait de l'établir d'ici à la fin de l'année. Le commissaire demande si la DSIC pense pouvoir réussir à tenir l'agenda de cette feuille de route. Le magistrat précise que c'est la responsabilité du Conseil administratif de tenir le délai quoi qu'il en soit.

Une commissaire comprend que la Ville est en retard, mais n'arrive pas à estimer le retard réel de la Ville, et par rapport à quoi. Le magistrat note qu'il faut se méfier des Villes se disant en avance, sans toujours l'être réellement. Le but de Genève est d'inclure toute la population, sans nécessairement aller plus vite que les autres et sans être victime de possibles dérives, notamment une approche trop technocratique ou une gestion inadéquate des données relevant de la sphère privée à la disposition de la municipalité.

Un commissaire note que cette motion peut faciliter l'accès des citoyen-ne-s à l'administration. Si le numérique demande effectivement une certaine organisation, il facilite la performance des services. Le conseiller se demande si les collaborateurs de la Ville peuvent travailler sur des applications, et quel est leur potentiel pour réaliser et appuyer cela. Le magistrat précise que la DRH est autant concernée que la DSIC par la transition numérique. M. Royston note que la DSIC dispose d'une petite équipe de développement, mais qu'elle ne peut pas traiter plus de demandes qu'elle n'a de capacité, ce qui complique la possibilité de répondre à tous les besoins exprimés par tous les services. Il s'agit de prioriser et de mutualiser. Le commissaire note cependant que l'idée reste de développer des outils communs à l'administration, et de ne pas segmenter par départements ou services. Le magistrat rappelle que des projets pilotes ont eu lieu, mais que l'objectif reste de fédérer les ressources. Il rappelle qu'à son arrivée à la Ville, il a constaté que chaque musée menait des projets indépendamment des autres. Sous son égide, un projet de billetterie commune est actuellement en cours.

Un commissaire souhaite revenir sur le poste de responsable du développement numérique de la Ville. Le commissaire se demande si la Ville ne pourrait

pas faire ces améliorations en interne, en employant quelqu'un occupant déjà un poste dans l'un des services en charge. Le commissaire se demande si le Conseil administratif a vraiment besoin de cette motion pour prendre les mesures en vue d'améliorer la situation. M. Kanaan relève que le Conseil administratif n'a effectivement pas besoin de la motion mais qu'un discours politique est important. En ce qui concerne un poste de responsable du développement numérique, il faut une personne qui a le sens de la transversalité, ainsi qu'une vue d'ensemble, d'où l'idée de créer un poste. Ce poste n'irait pas à un informaticien. M. Royston note que les demandes de numérisation viennent au fil de l'eau, et qu'il serait idéal de répondre de façon collective et ciblée à toutes ces demandes.

Séance du 2 mai 2019

Discussion et prises de position

Le commissaire Vert souhaite souligner trois aspects par son amendement: la santé, notamment par le principe de précaution, les coûts, qu'ils soient financiers, humains ou sanitaires, et la consommation énergétique. Il souligne également la volonté de renforcer la protection des données.

L'idée serait d'ajouter entre la première et la troisième invite: «A certifier que ledit plan d'action garantisse les principes suivants dans le cadre de sa mise en œuvre. Tout d'abord un respect légal et temporel strict quant au principe de précaution, notamment lorsqu'il s'agit de la mise en place ou de l'utilisation de ladite technologie 5G dans le cadre du projet smart city en ville de Genève, sans une garantie fédérale et cantonale, s'agissant des conséquences de cette technologie sur la santé des Genevoises et des Genevois, notamment en matière d'ondes électromagnétiques accrues. Renoncer à une explosion des coûts financiers (remplacement du matériel), humains (nombre de postes de travail) et de santé dans le cadre de ce plan d'action. Mettre en œuvre tout ce qui est possible afin de limiter les coûts environnementaux de ce plan d'action, notamment la consommation énergétique, et enfin, une protection maximale de la sphère privée quant à l'utilisation des données des futurs bénéficiaires du plan d'action smart city, notamment par le biais de mesures informatiques de protection des données ainsi que l'utilisation des méthodes dites open source.»

Une commissaire libérale-radical réagit à cette proposition, en sa qualité de remplaçante, en notant que trop d'éléments ne sont pas liés à cette motion. Les contrôles d'énergie seraient, selon elle, impossibles à réaliser.

Un commissaire démocrate-chrétien trouve les remarques pertinentes, mais difficiles à incorporer dans cette motion. Le conseiller invite plutôt le commissaire Vert à déposer une motion relative à l'installation de la 5G. Le Parti démocrate-chrétien souhaite que cette motion avance, et le conseiller note que

les propositions avancées se trouvent au-dessus de la problématique visée, qui est plus générale.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois note qu'il était plutôt favorable à la motion de départ, mais qu'il se voyait mieux la voter en retirant quelques invites, et surtout pas en rajoutant d'autres supplémentaires longues de cinq lignes. Il propose plutôt à la commission d'enlever l'invite sur la stratégie zéro papier, estimant que la suppression de papier dans l'administration doit relever du libre arbitre de chacun et non pas d'une obligation contraignante. Il revient par la suite sur la question de la création d'un poste de Madame ou Monsieur Smart City, en rappelant qu'il ne souhaite pas non plus entrer en matière sur cette invite.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre trouve cette motion tout à fait intéressante, mais s'étonne qu'un poste supplémentaire ait été accepté. Il note que l'amendement des Verts est trop éloigné du contenu de cette motion, et souhaiterait plutôt refuser cet amendement pour voter cette motion.

Un commissaire socialiste annonce que les socialistes trouvent que l'amendement proposé par les Verts n'est pas inintéressant, mais qu'il serait plus pertinent de faire une motion spécifique, au vu de la matière développée. Le Parti socialiste refusera l'amendement tel qu'il est proposé, sans dénier son intérêt, et soutiendra la motion.

Une commissaire Ensemble à gauche revient sur l'explication et rappelle que l'idée était avant tout de limiter les dépenses de papier en interne à l'administration. Ensemble à gauche soutiendra cet amendement, ainsi que la motion, mais en ce qui concerne le poste de responsable smart city, elle note que cette fonction peut être occupée par quelqu'un travaillant déjà à la Ville.

Le commissaire écologiste note que les Verts entendent les critiques formulées par la commission, néanmoins, sur la mise en place d'un plan d'action, il y a une importance à relever les différentes thématiques proposées. Les Verts pourraient proposer un amendement plus simplifié, mettant en garde vis-à-vis des risques encourus de façon plus globale, afin de mettre en place des garde-fous. Il regrette également la position du Parti libéral-radical vis-à-vis des thématiques écologiques, toujours considérées comme utopiques à mettre en place. La commissaire libérale-radical répond à cela qu'elle a estimé que la motion M-1398 avait déjà une visée écologique, et que l'amendement des Verts proposait des vérifications supplémentaires, jugées irréalisables par la conseillère.

Un autre commissaire libéral-radical revient sur la deuxième invite de la motion et aimerait que la «Madame Smart City» soit une personne déjà intégrée au service en charge, comme l'a proposé la commissaire du groupe Ensemble à gauche.

Un commissaire démocrate-chrétien constate que la proposition du commissaire libéral-radical va dans le sens de la proposition du Mouvement citoyens genevois, et souhaiterait noter alors que ce poste soit occupé par une personne issue du service concerné au sein de l'administration. En ce qui concerne les propositions des Verts, le conseiller trouve qu'elles relèvent d'une autre problématique, et ne feraient que freiner la motion dans son avancée. La présidente demande alors au commissaire du Mouvement citoyens genevois s'il retire sa proposition si la proposition libérale-radical est acceptée.

La commissaire libérale-radical revient sur les propos du commissaire du Mouvement citoyens genevois concernant la suppression de la stratégie zéro papier. Cette stratégie est trop coercitive. La commissaire trouve qu'il serait utile de retirer cette initiative. Le commissaire du Mouvement citoyens genevois demande un vote formel sur la suppression de cette invite. Un commissaire socialiste rappelle par ailleurs qu'il existe une motion qui vise à limiter l'utilisation du papier au sein du Conseil municipal et du Conseil administratif.

Votes

La commission passe au vote de la suppression de l'invite sur la stratégie zéro papier. Par 8 non (2 EàG, 1 Ve, 3 S, 2 PDC) contre 3 oui (2 PLR, 1 MCG) et 1 abstention (UDC), cette proposition d'amendement est refusée. L'invite est donc maintenue.

La commission passe au vote de la proposition du commissaire libéral-radical pour employer une Madame Smart City issue du service concerné, sans création d'un nouveau poste. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

La commission passe maintenant au vote concernant l'amendement du commissaire Vert, qui impliquerait: «la prise en compte des impacts du plan d'action en termes de santé, de finances, d'énergie et de protection des données».

Par 6 non (1 UDC, 2 PDC, 2 PLR, 1 MCG) contre 4 oui (2 EàG, 1 S, 1 Ve) et 2 abstentions (S), cette proposition d'amendement est refusée.

La commission passe finalement au vote de la motion M-1398 amendée par la proposition du Parti libéral-radical.

Par 11 oui (2 EàG, 3 S, 1 UDC, 2 PDC, 2 PLR, 1 MCG) et 1 abstention (Ve), la motion M-1398 est acceptée par la commission

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à présenter un plan d’actions sur le numérique comprenant notamment:
 - l’accélération du développement des prestations municipales en ligne;
 - la mise en place d’une stratégie zéro papier au sein de l’administration;
 - l’utilisation et la protection des data dont dispose la Ville;
 - la lutte contre la fracture numérique sur le territoire municipal,
- à nommer un Monsieur ou une Madame «Smart City» en Ville de Genève issu-e du service concerné, sans création d’un nouveau poste.

Annexes (à consulter sur internet):

- Rapport du think tank BSI Economics «Pollution numérique: quel impact environnemental?¹», daté du 4 avril 2019
- Plan d’action Suisse numérique² du 5 septembre 2018

¹<http://www.bsi-economics.org/992-pollution-numerique-impact-environnemental-ggg>

² https://www.bakom.admin.ch/dam/bakom/fr/dokumente/informationgesellschaft/strategie2018/Aktionsplan%20Digitale%20Schweiz.pdf.download.pdf/plan-d-action-suisse-numerique_FR.pdf